

BASTIEN P.

**Lieutenant de Police
Direction Centrale de la Police Judiciaire (Levallois Perret)**



Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

Je suis actuellement en poste au sein de la Direction Centrale de la Police Judiciaire. En tant que Lieutenant de Police, chef d'un groupe opérationnel de recherche et de surveillance, je suis amené à encadrer des fonctionnaires de police dans la réalisation de missions de surveillance, filature et interpellation d'auteurs d'infractions. J'assume également des fonctions d'encadrement, de commandement, de gestion et de management de ce groupe.

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

- Master 1 criminologie et droits des victimes à l'UPPA.
- Diplôme universitaire de criminologie.
- 1 an à l'école de criminologie de l'Université de Montréal.
- Master 2 criminologie et droits des victimes à l'UPPA.
- Médiateur pénal au sein de l'Association pyrénéenne d'aide aux victimes et de médiation durant 2 ans.
- Classe préparatoire intégrée à l'École nationale supérieure de police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or.
- Suite à l'obtention du concours d'officier de police, intégration au sein de l'École nationale supérieure des officiers de police de Cannes-Ecluse.
- Après un an et demi de formation, affectation en direction centrale de la police judiciaire.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence m'a apporté de bonnes bases juridiques et en particulier en matière pénale. La licence, particulièrement de droit, est indispensable pour passer le concours d'officier de la police nationale et, par la suite, tout à fait utile à l'exercice de la profession. Elle n'est pour autant pas suffisante, loin s'en faut. Il est nécessaire d'aller jusqu'au bout du cursus et poursuivre jusqu'au Master 2; puis passer par une préparation aux concours.